

SEANCE du 20 février 2021

Convocation du 15/02/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt février à 9 heures 00, le Conseil Municipal de La Forestière, légalement convoqué par M. Patrick PIERRAT, Maire, s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : PIERRAT Patrick, MATRAT Marie-Josèphe, MICHEL Jacqueline, ROUBAULT Gilles, GUICHARD Anaïs, ZUNIC Guillaume, QUINAULT Georges, DUFOUR Patrick, PROCACCIOLI Lorenzo,

Absente excusée : JACQUET Aurore,

Secrétaire de séance : MATRAT Marie-Josèphe

Pouvoir : JACQUET Aurore a donné pouvoir à MATRAT Marie-Josèphe

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser une deuxième tranche de travaux à l'église sous réserve de l'obtention des subventions auprès du Conseil Départemental de la Marne et de la Région Grand-Est.

Le projet est arrêté comme suit :

Au niveau du chœur :

- réfection totale du plafond suite aux nouvelles chutes de plaques de plâtre
- réfection des murs très fissurés
- mise en peinture

Au niveau de la sacristie :

- réfection des fissures sur les murs
- mise en peinture

Rosace :

- Création d'un vitrail contemporain sur l'ancienne rosace située sur le pignon Ouest.

Fresque :

- Restauration d'une peinture en trompe l'œil au-dessus de l'autel de la vierge.

Peintures murales :

- Restauration de deux peintures décoratives en trompe l'œil derrière les statuets accrochées au mur.

Chemin de croix :

- Restauration et mise en couleur des douze bas-reliefs constituant le chemin de croix

Le clocher - l'horloge :

- Renforcement du beffroi par la création de deux supports en cornières métalliques.
- Restauration de l'horloge et mise en peinture
- Electrification des cloches avec mise en place d'un tintement électromagnétique

Aménagement extérieur :

- Végétalisation d'une allée du cimetière menant à la porte d'entrée de l'église et création de haies arbustives.

Le plan de financement prévisionnel HT :

- Coût prévisionnel des travaux : 50.000 €
- Subvention de la Région Grand-Est : 20.000 €
- Subvention du Département Marne : 10.000 €
- Fonds propres de la Commune : 20.000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

Fait à La Forestière, le 22 février 2021

Le Maire, M. Patrick PIERRAT



Diffusion :

Affichage (Panneau de la mairie)

Site Internet : <https://laforestiere.fr>